

PAGES

MANQUANTES

LE JOURNAL DES ETUDIANTS

DEUX CENTINS

Deo favente, haud pluribus impar

DEUX CENTINS

VOL. I

MONTRÉAL, SAMEDI, 26 OCTOBRE 1895

No 3

JEUNES GENS

"Jeunes gens, jeunes gens, confiez vous à ces méthodes sûres, puissantes, dont nous ne connaissons encore que les premiers secrets. Et tous, quelle que soit votre carrière, ne vous laissez pas atteindre par le scepticisme déni grant et stérile, ne vous laissez pas décourager par les tristesses de certaines heures qui passent sur une nation. Vivez dans la paix serene des laboratoires et des bibliothèques.

"Dites-vous d'abord : Qu'ai-je fait pour mon instruction ? Puis, à mesure que vous avancerez : Qu'ai-je fait pour mon pays ? Jusqu'au moment où vous aurez peut-être cet immense bonheur de penser que vous avez contribué en quelque chose au progrès et au bien de l'humanité. Mais que les efforts soient plus ou moins favorisés par la vie, il faut, quand on approche du grand but, être en droit de se dire : "J'ai fait ce que j'ai pu."

(PASTEUR, discours).

Cette admirable profession de foi fut celle de l'illustre génie qui descend dans la tombe. A l'approche du grand but, il a pu jeter sur son œuvre un regard radieux. Il n'a fait que ce qu'il a pu. Mais résorbant en lui tant de nouvelles clartés, de quel pouvoir l'avait armé pour le bien des hommes la nature féconde et élémentaire !

CORRESPONDANCE

Nos salaires.

Nos salaires baissent, baissent toujours.

Cette question est trop importante pour que je n'en souille pas un mot.

Le temps n'est plus où les étudiants en droit recevaient pour leurs services, dans les bureaux des avocats, une rémunération qui leur procurait le pain quotidien. Ce n'est plus qu'une ombre de salaire qu'ils reçoivent aujourd'hui, et cette ombre s'efface sensiblement. Bientôt elle ne sera plus que le souvenir de notre âge d'or.

Je me prends pour exemple. J'ai commencé par donner mes services. Un bon jour, voyant un sourire sur les lèvres de mon illustre patron, (ce qui arrive assez rarement), j'abordai cette question essentiellement pratique. Drapé dans sa dignité professionnelle, il prit une figure de circonstance et me dit : "A plus tard." Je ne répondis rien à ce "plus tard" qui semblait ne point admettre de réplique, mais, en moi-même, je ne me comptai point tout à fait pour battu. Je revins à charge, mais sans plus de succès. Son plus tard n'avait pas encore engendré le plus minime salaire.

Le lendemain, je me mettais à la recherche d'une autre position sociale. J'essayai maint refus. On disait : "Les cours universitaires ne nous accommodent pas. Pendant que vous êtes ici, nous sommes tenus d'être au palais..... de justice."

J'ai entendu dire que nos aînés étaient plus heureux. Les mêmes causes existaient pour tant alors. Les affaires de leurs patrons étaient elles plus prospères, ou les patrons eux-mêmes étaient ils plus généreux ? Non, mais voici les raisons : Nos places sont aujourd'hui prises parce que l'on appelle les *garçons de bureau* et les jeunes filles *clavigraphes et sténographes*. Je ne vous causer aucun ennui à nos

charmantes compagnes, mais je me demande pourquoi elles nous seraient préférées. Est ce question de galanterie ? Je ne le crois pas. Apportent-elles plus de soin aux différentes procédures à faire ? J'en doute ou du moins je crois avoir des raisons plausibles pour en douter. Nous entrons dans cette carrière poussés par l'amour de la profession et le grand désir de nous initier le plus vite possible à tous ses secrets. Nous sommes dévoués. Il peut y avoir des exceptions, je sais même qu'il y en a, mais les exceptions sont assez rares.

Les raisons qui militent en faveur du salaire que nos patrons devraient nous donner sont nombreuses, mais comme j'ai l'espérance de revenir sur cette question, qu'il me soit permis, pour le moment, d'en dispenser mes aimables lectrices et mes bons lecteurs.

A. TOINE.

SECONDE LETTRE d'un ETUDIANT SUR LA KERMESSE.

Mademoiselle Alma SURPRENANT.

St. Mathurin, P.Q.

Ma chère sœur,

Tu es bien bonne de m'envoyer tant de remerciements pour ma lettre de la semaine dernière. Je vais te donner de nouveaux détails sur la Kermesse, puis que tu le désires, quoique tu as dû bien tout voir par les journaux. Les journaux ont beaucoup parlé de la Kermesse, et surtout des jeunes messieurs et des jeunes demoiselles qui ont dansé le menuet : ils avaient leurs noms imprimés tous les jours, comme Shortis.

Les autres danseurs et danseuses ont eu leurs noms publiés aussi, mais pas si souvent. Cependant j'ai beaucoup aimé la gigue irlandaise. Ça prend des gens *smart* pour inventer des danses comme ça : c'est pas étonnant qu'il y ait tant d'irlandais juges, employés du gouvernement, etc.

Je suis donc retourné à la Kermesse avec Paul : ça encore coûté 10 cents pour rentrer ; c'est deux fois plus cher qu'à la messe de 7½ hrs dans la chapelle du Sacré Cœur à l'église St Jacques, comme tu vois. Paul m'a amené prendre de la *ice cream* et des rafraichissements ; on s'assoit à des petites tables et on mange ; on paie ensuite avec des petits morceaux de carton blanc qui coûtent 10 cents.

Le midi, on peut prendre le dîner de une heure à trois. C'est drôlement arrangé : les jeunes filles canadiennes vont servir les messieurs anglais, et les demoiselles anglaises servent les jeunes gens canadiens qui restent de côté. C'est un bon exercice, mais un peu fatigant pour commencer. Mais les jeunes filles ont l'air d'être habituées.

Judi soir, on a joué une petite pièce composée par Madame Dandurand. Un jeune homme assez âgé aime sa petite cousine, qui ne veut pas de lui parce qu'il lui a dit des bêtises dans une lettre écrite à un autre. Finalement, son parent à elle les raccommode et ils vont se marier. Les acteurs ont été rappelés pour jouer encore le samedi.

J'ai été me faire tirer aux cartes, car la mère Michon, près de chez nous, ne veut plus me tirer depuis que j'ai fait passer notre gros chien dans son bled d'Inde. La demoiselle m'a dit que j'étais un bon garçon, que j'allais me marier et faire de l'argent. Il y a aussi une

surprise et une lettre, puis un peu de mortalité dans la famille. Je n'ai pas pu comprendre le reste.

J'ai gagné une petite poupée qui se raffait à un cent du coup. Je la garderai pour la donner au prochain bazar chez nous, à la table d'Amanda. Tu n'as pas besoin d'attendre trop après le sachet et les bijoux que je t'ai promis, car il paraît que je ne les ai pas gagnés.

La Bande de la police a joué à la Kermesse : ça a attiré bien du monde, mais les gens ont parlé *pareil* pendant la musique. Il me semble pourtant que les *police-men* ont autre chose à faire que de jouer de la musique. Il y en a un aussi qui écrit dans *La Presse*, sur les étudiants. C'est le plus instruit du lot.

A présent la Kermesse est finie et ça va devenir tranquille. Je tâcherai de t'écrire sur d'autres choses prochainement. Ça va toujours bien au bureau, à la pension et à l'université. Des baisers à tous,

Ton frère pour toujours,

VITAL SURPRENANT.

CHEZ LES ETUDIANTS EN PHARMACIE

Nous avons eu nos élections. Elles se sont faites au milieu d'un enthousiasme sans précédent.

La séance, présidée par M. M. J. Gadbois, fut on ne peut plus mouvementée, mais sans cependant donner lieu à des scènes regrettables, assez fréquentes en de pareilles occasions.

Nous nous sommes donné un Conseil aussi puissant que populaire, capable de nous guider sagement à travers les phases quelquefois difficiles d'une année de travail et de plaisir. Qu'on me permette de vous présenter nos officiers :

Président : L. A. Genest.
Vice président : L. E. P. Lemieux.
Secrétaire-trésorier : M. J. Gadbois.
Conseillers : A. Brément, E. R. Desrosiers, X. Barolet, H. E. Archambault et L. Fortin.
Commissaire ordonnateur : J. Quemerville.

Porte-drapeau : L. L. Bernard.
En même temps M. J. Gadbois a été choisi comme délégué pour se rendre auprès des Directeurs de l'Ordre Français dans le but d'obtenir une réduction sur le prix des billets afin de nous permettre d'aller applaudir plus souvent notre excellente troupe française.

Tout s'est fait avec la plus grande entente et la plus aimable cordialité. Nous n'avons que des félicitations à adresser aux nouveaux membres de notre Conseil qui ont contribué pour une si large mesure à faire régner l'union chez tous nos confrères. Tout ceci prouve que l'enthousiasme n'est point ennemi du bon ordre.

Au devoir accompli, succéda la vive et bruyante gaieté comme seuls savent la rendre ces bons gaillards que l'on appelle les *étudiants*.

On se rendit d'abord chez M. J. Gadbois, le secrétaire-trésorier, et là, en termes bien sentis, on lui rappela son dévouement à la cause des étudiants, les différents titres qui font sa gloire, entre autres celui de collaborateur au *Journal des Etudiants*, au *Pharmacien Canadien*, etc. Il va sans dire que la conclusion ne fut pas moins intéressante que les aimables paroles qui blessaient quelque

peu l'humilité de celui qui en était l'objet, mais pardonnables en vertu des bons sentiments dont elles se faisaient l'interprète. Cette conclusion, mes aimables lectrices et mes indulgents lecteurs, la laisserai je tomber de ma plume ? Comme dans toutes les circonstances de ce genre, n'avait-elle pas sa place marquée ? Ce petit coup qu'on a chanté à outrance comme trop calomnié parfois, n'était-il pas le lien invisible qui réunissait ce qu'avait pu rompre l'animosité d'un moment ou l'ardeur précipitée d'une cause que l'on tentait à faire triompher ? J'en aurais beaucoup à dire sur ce sujet, mais comme mes lectrices et mes lecteurs ne le voient peut être pas d'un bon œil, je me dispenserai d'en parler plus longuement.

M. Genest, notre nouveau président, sut mettre sa générosité à la hauteur de la position. M. Ayotte, restaurateur, qui nous est assez sympathique, peut en dire quelque chose. Quel vin généreux nous bûmes là !

..*

Avec la formation de ce nouveau conseil, de grands projets sont venus sur le tapis. Des fêtes, des démonstrations, etc., et que sais je encore ?

Nous metrons au courant de nos faits et gestes, les lectrices et les lecteurs du *Journal des Etudiants* ou l'aimabilité de son Directeur veut bien nous accorder nos coupées franches.

Nous raconterons tout, nous irons même jusqu'à l'indiscrétion. Gare aux amoureux ! Cependant qu'ils soient sans crainte ; nous n'aurons que d'agréables choses à leur dire. On a dit de nous—il arrive assez rarement qu'on parle en bien de nous, c'est pourquoi nous le notons—que nous sommes constants en amour. Je suis presque prêt à penser qu'on a réellement dit la une vérité. En effet l'un des nôtres ne vient il pas de braver à mort pour ne point trahir sa fidélité ?

Ces rares exemples, ajoute-t-on, ne se voient plus que chez les étudiants en pharmacie. Mille fois merci à ceux qui ont si bonne opinion de nous.

Mes bons amis, j'ai presque tout dit ce que j'avais à dire et cependant j'éprouve un certain regret d'être obligé de prendre congé de vous.

Votre bonne indulgence m'aurait peut-être accordé le privilège de vous ennuier plus longtemps, mais M. le Directeur—qui protège les lecteurs et les lectrices de son journal—ma bien recommandé, en m'invitant à lui donner un bout de chronique, d'être sobre. C'est pour lui obéir que je m'empresse de vous dire : au revoir.

G. AURAY.

NOTE DE LA REDACTION.

Nous publierons "AU PAYS LATIN" dans notre prochain numéro.

L'ESPRIT D'AUTREFOIS

Le comte de Meroey, au cours d'une discussion, dit à l'un de ses amis :

"L'on ne gagne jamais avec les femmes. Bussuet y perdrait son latin ; Racine, sa candeur ; Voltaire, ses ruses de guerre. Si elles rendent la place, c'est qu'elles comptent prendre la ville. Si une femme nous cria : Prenez garde ! c'est qu'elle espère qu'au bas de l'escalier, vous vous casserez le cou."

LE JOURNAL DES ETUDIANTS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédigé en collaboration.

JOSEPH BEAULIEU - DIRECTEUR

ABONNEMENT \$1.00 EN AV. 0.75 SIX MOIS.

PAYABLE D'AVANCE.

Annonces tarifées par contrats spéciaux.

Toutes correspondances concernant l'administration et la rédaction doivent être adressées comme suit :

LE JOURNAL DES ETUDIANTS, Boîte 2187, B. P., Montréal, Canada.

MONTREAL, 26 OCTOBRE 1895

LE NOUVEAU VICE-RECTEUR

M. le chanoine Racicot, primicier de la Cathédrale de Montréal, vient d'être nommé vice-recteur de notre Université en remplacement de M. l'abbé Proulx, dont le terme de l'office est expiré. Les étudiants de Laval s'empresrent et sont heureux de saluer ce père distingué que l'on a choisi comme leur supérieur. Ils sont certains d'avoir en cet homme un ami dévoué de la jeunesse universitaire.

Bien qu'un peu légers parfois, nous comprenons néanmoins qu'il nous importe d'avoir pour nous guider à travers les dangers d'une brillante élévation, de ces hommes sages et mûris d'expérience qui peuvent nous imprimer une direction saine et prudente vers le bien. On a dit dernièrement que nous étions en *serres chaudes* à l'Université. Nous admettons cet avis et nous disons à notre tour qu'il nous faut des jardiniers attentifs pour nous préserver tant des ardeurs du soleil que des ravages de la pluie. Pour nous, nous ne demandons qu'à nous développer le plus possible, qu'à parvenir à notre pleine croissance. A nos professeurs, à notre vice-recteur de veiller à ce que notre sève ne s'en aille pas en pure perte.

Nous nous plaçons à reconnaître que jusqu'à ce jour ceux qui se sont le plus mal acquittés de leur tâche ne sont pas ces derniers. Et puisque l'occasion s'en présente nous voulons aujourd'hui romoreier chaleureusement tous nos professeurs en général et notre vice-recteur en particulier. Merci à tous d'avoir, par leurs efforts, par leur énergie, par leur persévérance, fait de notre Université une institution vivante aux yeux du public, une institution glorieuse. Merci de nous avoir donné cette bâtisse si élégante et si vaste, et où nous pourrions désormais, sous un abri spacieux, nous abreuver aux grandes sources de la science et de la vérité. Je dis un abri; il ne faut dire davantage. Cette bâtisse n'est pas seulement pour nous un édifice de pierre. C'est un être idéal, que nous aimons aujourd'hui et dont nous conserverons toute notre vie un heureux souvenir. C'est l'*Alma Mater* avec son auréole de joies et de peines, de fêtes et d'épreuves. Là nous aurons goûté les dissertations savantes d'hommes éminents, sur les connaissances humaines. Là nous aurons formé notre esprit, les uns au droit et à la justice, attributs divins, les autres à la médecine, art venu du ciel pour soulager l'humanité souffrante. Là nous aurons passé des examens sévères, les uns avec grand succès, les autres avec un succès moindre, mais tous avec im-

obtenu ce que nous avons mérité par notre travail et notre application.

Dernièrement l'on demandait à un étudiant en droit le troisième année s'il regrettrait les anciennes salles de cours du château Ramesay.

"Pas le moins du monde, répondit l'étudiant. Il est vrai que je fus là "deux ans et que l'on finit toujours par "aimer ce que l'on fréquente souvent. "Mais comment nous attacher à notre "ancien édifice universitaire; les murs "se détachaient sur nous." Cet étudiant faisait ici allusion au fait que, dans les anciennes salles, les plafonds s'émettaient sans cesse sur nos têtes en une espèce de neige de plâtre.

Dieu merci, il n'en sera plus de même à l'avenir. Et notre affection pour notre Université deviendra aussi solide que les assises et les murs de cette dernière.

Voilà pourquoi nous offrons nos remerciements à nos professeurs actuels et à M. Proulx, dont le nom vivra parmi les plus illustres dans les fastes universitaires à Montréal.

Au successeur de M. Proulx, au nouveau vice-recteur, nous souhaitons maintenant plein succès dans la perfectionnement de l'oeuvre universitaire. Tout n'est pas encore fait: loin de là. Avec les ressources dont il peut disposer, avec son esprit d'entreprise et de conciliation, avec son cœur dévoué, nous sommes certains que M. le chanoine Racicot mottra le couronnement à cette grande oeuvre.

ECHOS DES COURS DE DROIT CIVIL.

Dans l'article 1476, notre Code parle de la promesse de vente, espèce de contrat qui se rend entre souvent en affaires, sur tout depuis que le gouvernement provincial a imposé des taxes sur les mutations de propriétés. Pour éviter ces taxes, un père de famille qui veut établir son fils sur un héritage n'a qu'à lui consentir une promesse de vente et à le laisser mettre en possession de l'héritage: l'intérêt de l'enfant est sauvegardé et la loi des taxes éludée.

On distingue trois sortes de promesses de vente: 1o La promesse de vente réciproque, par laquelle l'une des parties s'engage à vendre une chose, et l'autre partie à l'acheter. 2o La promesse de vente simple, qui ne comporte que l'engagement de celui qui veut vendre. Elle est acceptée par l'autre partie qui, sans s'engager elle-même, entend néanmoins s'emparer de l'obligation de la première partie. 3o Offre ou promesse qui n'est suivie ni de la promesse réciproque d'acheter, ni même de la volonté de la seconde partie de s'emparer de cette offre. Le concours des volontés n'existe pas encore; il n'y a qu'une simple sollicitation.

Il ne s'agit dans l'article 1476, quo de la deuxième espèce de vente ou promesse simple.

Quel est l'effet juridique de cette promesse de vente simple? Equivaut-elle à vente comme dans le Code Napoléon? Non. Dans notre droit, elle n'a pour effet que de donner au créancier, ou celui à qui la promesse est faite, un moyen de forcer le débiteur de cette promesse à lui passer un titre de vente, suivant les conditions de la promesse. Et, si le débiteur refuse de passer ce titre, le créancier pourra obtenir contre lui un jugement équivalant à tel titre et en possédant tous les effets légaux, ou bien des dommages et intérêts.

Comme il n'y a pas encore vente dans la simple promesse de vendre, il s'ensuit que l'objet de cette promesse demeure la propriété de celui qui l'a faite. La chose reste à ses risques et périls: et si elle est détruite, par cas fortuit ou autrement, celui à qui la promesse a été faite n'en doit nullement le prix: il n'en

Si la promesse de vente, dit l'article 1477, est accompagnée d'arrhes, chacun des contractants est maître de s'en départir, celui qui les a données en les perdant, et celui qui les a reçues en payant le double.

On ent nd ordinairement et en général par arrhes, une somme d'argent (mais ce peut être aussi un autre objet) qui dans les contrats de vente ou de louage est remise par l'une des parties comme garantie pour l'autre de l'exécution de la convention. Mais, notre article donne ici aux arrhes un caractère tout différent; il déclare que, dans la promesse de vente, les arrhes au lieu d'être ainsi un indice de l'irrévocabilité de la convention et de la pensée bien arrêtée dans laquelle sont les contractants de ne pas s'en départir, devront être considérées au contraire comme une preuve de la volonté réciproque des parties de n'être pas liées irrévocablement et de pouvoir se dégager en perdant, l'une les arrhes qu'elle a données, l'autre une somme égale. Ainsi, je promets de vous vendre ma terre de St Laurent moyennant cinq mille dollars. Vous me comptez immédiatement mille dollars à titre d'arrhes. Quelle sera l'effet de cette dation d'arrhes? Est-ce qu'elles créeront une obligation indissoluble entre nous, moi de vous vendre ma propriété et vous de l'acheter? C'est tout le contraire. Ces arrhes que vous m'avez données, loin d'être une confirmation de la promesse de vente, ne sont qu'un moyen de dédit. Et si regrettant l'achat que vous allez faire, vous consentez à m'abandonner les mille dollars que vous m'avez donnés, je ne pourrai vous forcer à prendre ma propriété.

De mon côté, si en vous faisant cette promesse de vente et en acceptant vos arrhes, je crois avoir conclu un mauvais marché, pour me tirer d'embarras je n'aurai qu'à vous rembourser vos mille dollars et à y joindre mille autres dollars pour me dédire. Et vous n'aurez aucune action contre moi pour m'obliger à vous vendre cette terre.

Voilà l'effet des arrhes dans la promesse de vente. Il va sans dire que ce n'est là qu'une règle générale, une présomption légale, qui peut être détruite par la manifestation d'une intention évidente chez les parties de donner aux arrhes une autre signification.

Quant à l'effet des arrhes, non plus dans une promesse de vente, mais dans une véritable vente, l'on a tout résumé la discussion des auteurs sur cette question en disant que, dans ce cas, les arrhes servent de preuve au contrat.

Sous l'article 1478, je me contenterai de rapporter un petit incident qui m'est arrivé dernièrement et qui m'a convaincu que je suis encore qu'un bien pauvre clerc en droit civil.

Un parent me consultait sur les faits suivants: L'autonne dernier, il avait reçu des exécuteurs testamentaires d'une certaine succession, une promesse de vente d'un certain emplacement avec bâtisses sus érigées, et situé dans le village de N..... Mais cette promesse était purement verbale. Toutefois, celui qui avait reçu la promesse s'était mis en possession de l'immeuble et avait occupé la maison durant tout l'hiver dernier. Or, ces jours passés, les exécuteurs testamentaires, sans en rien dire à mon parent, vendaient l'emplacement à une autre personne. Tous signèrent le contrat de vente et le firent dûment enregistré. Puis le dernier acquéreur donna ordre à mon parent de déguerpir au plus tôt de sa propriété.

La question est de savoir si la promesse de vente faite à mon parent était bonne et valable, et par conséquent, si la vente faite subséquentement était nulle ou non?

Me basant sur l'article 1478 qui règle que la promesse de vente suivie de tradition et de possession actuelle équivalent à vente, je dis à mon parent que la promesse de vente qu'il avait reçue des exécuteurs testamentaires ayant été suivie de possession actuelle de sa part, il était le maître de l'immeuble, et la seconde vente était absolument nulle.

Cette réponse parut satisfaire mon client. Mais elle ne me laissait pas aussi satisfait. Et à peine ce parent était-il parti que, saisi de remords d'avoir osé

tière, j'allai trouvé mon patron et lui exposai les fautes ci dessus établis. Mon patron me renvoya à une cause de Gaulin vs. Pichette, rapportée au troisième volume de la *Revue Légale*, page 261, où il a été jugé: "Qu'une vente verbale d'un immeuble avec promesse de passer contrat n'est pas une vente obligatoire et ne constitue pas un contrat absolu et parfait. La vente d'immeubles, tant qu'elle n'est pas suivie de la confection de l'acte, n'est rien autre chose qu'un pourparler dont chacun des parties peut se désister." En d'autres termes, la vente verbale d'immeubles n'est pas obligatoire.

Evidemment, d'après cette décision, il ne faut pas interpréter d'une manière trop littérale cet article 1478. Il faut, en outre de la tradition et de la possession actuelle, pour que la promesse de vente soit valable, qu'elle remplisse certaines conditions, par exemple, qu'elle soit écrite lorsqu'il s'agit de propriétés immobilières. C'est ce que je ne savais pas en donnant mon conseil à mon parent. Heureusement, je ne lui avais rien chargé pour ce mauvais conseil. Il n'y a que les avocats qui vendent cette marchandise. Les étudiants sont plus généreux.

LEX.

NOTIONS HISTORIQUES.

SUR LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES JUDICIAIRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

(Suite et fin.)

C'est le statut de 1843 (7 Vict. chap. 16, 18 et 19) qui fit disparaître les cours de district et de division, tout en établissant des cours de circuit. Ces cours de circuit étaient présidés par le juge en chef et par les juges puînés du Banc de la Reine, et par les juges de circuit. Elles avaient la même juridiction que les cours inférieures du Banc de la Reine, jusqu'à vingt livres. Il y avait appel au Banc de la Reine dans les affaires au-dessus de dix livres.

Le chapitre 17 du statut 7 Vict. érigea une cour d'appel dont faisaient partie tous les juges des cours du Banc de la Reine, dans le Bas Canada. On lui conféra les mêmes pouvoirs qu'à la cour d'appel.

Par la section 2 du chapitre 38 du statut 12 Vict. (1849), la cour du Banc de la Reine fut abolie et remplacée par la cour supérieure à laquelle on donna juridiction dans toutes les causes, à l'exception de celles qui appartenaient exclusivement à l'Amirauté et de celles qui ressortissaient à la cour de circuit. A la section 42 du même statut, on trouve l'organisation de la cour de circuit: la section 47 lui accorde juridiction exclusive dans les affaires où le montant en jeu n'excède pas cinquante louis.

Dans cette même année de 1849, sous le nom de *Cour du Banc de la Reine*, un nouveau tribunal d'appel fut substitué à l'ancienne cour d'appel qui devait son existence au statut 7 Victoria.

Aujourd'hui, comme l'indique l'article 239 des S. R. Q., les tribunaux de la province en matière civile, criminelle et mixte, sont les suivants:

- 1o La cour du Banc de la Reine, divisée en cour criminelle et en cour civile d'appel;
- 2o La cour Supérieure;
- 3o La cour de Circuit;
- 4o La cour des Commissaires;
- 5o La cour des Magistrats de district;
- 6o La cour des Sessions de la paix;
- 7o Le tribunal des juges de paix;
- 8o La cour du Recorder;
- 9o La cour de vice-amirauté;

Nous avons, en outre, la cour d'Échiquier et la cour Suprême, créées et organisées par le parlement de la Puissance, en vertu des dispositions de l'article 101 de la charte fédérale.

Des hommes distingués ont vu un danger pour nos institutions juridiques dans l'établissement de cette cour Suprême, et surtout dans le droit d'appel à ce tribunal que nos lois permettent en certains cas. Ce danger, c'est l'inter-

tile à nos coutumes et à nos traditions. Avant longtemps—et il y a déjà trop de chemin fait dans cette direction—on sera tenté d'ignorer notre plus haute cour provinciale, le tribunal d'appel, chargé d'interpréter nos lois françaises, pour sauter de la cour de Révision à une cour de constitution fédérale, destinée à faire prédominer le droit anglais dans nos institutions civiles, politiques et même religieuses.

Le plus haut tribunal auquel on puisse maintenant recourir est le Comité Judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté en Angleterre.

JEAN DE LAVAL.

CAUSERIE

Il y a des gens qui s'imaginent que c'est chose facile d'écrire une chronique. Ceux-la se fourrent le doigt dans l'œil jusqu'au coude. Je mesure toute l'étendue de leur erreur, moi, qui ai été prié, au dernier moment, d'entamer un bout de causerie avec les aimables lecteurs et les charmantes lectrices du JOURNAL DES ETUDIANTS. Jman Moq, ne pouvant accomplir cette fois, sa tâche hebdomadaire, s'en est déchargé sur moi qui n'ai pas pu refuser. Et voilà que je me trouve dans l'embaras. Rien à raconter. Encore si je savais mentir...

Laval, cette semaine, a été l'université du silence, de l'étude et de la monotonie. Ce n'est pas que j'y trouve matière à reproche. Au contraire, j'admire sincèrement la généralité de mes confrères étudiants qui comprennent que, pour devenir de sages notaires, de bons avocats, ils doivent se renfermer chez eux et travailler ferme. En même temps, je suis certain qu'ils trouvent là les véritables jouissances. Sous la douce influence de l'étude, on devient meilleur: l'intelligence se nourrit de la vérité comprise, possédée, le cœur se repose dans la satisfaction du devoir accompli et s'ouvre aux nobles aspirations.

Le grand Scipion, après avoir vaincu Annibal et porté haut la gloire romaine, se vit, dans sa patrie, victime de l'ingratitude des siens. Retiré dans une maison champêtre, loin des bruits de la ville et du monde, il lisait, il étudiait. Pendant ce temps-là, à Rome, les patriciens s'amusaient, festoyaient, bambochaient.

Un jour, dans une réunion de joyeux disciples d'Épiciure, on parlait de l'illustre vainqueur des carthaginois, on le plaignait et l'on disait: "Ce qu'il doit s'ennuyer, ce pauvre homme! Toujours seul, point d'amis, jamais de festin!" "Taisez vous, cria quelqu'un. Moi j'ai vu Scipion et je vous dis qu'il n'est jamais moins seul que quand il est seul."

Jamais moins seul que quand il est seul, celui qui étudie. Ses livres, voilà ses amis, et il y en a d'incomparables. Ils sont là, patients, complaisants; ils ont le cœur sur la main. Ils donnent et ne demandent jamais. Ils veillent avec vous sans fermer l'œil. Le matin, ils vous tendent les bras à votre réveil, et, tout le jour ils ne souhaitent que d'être en votre compagnie.

Étudiants, gentils amis, étudiez et vous serez contents dans le présent et dans l'avenir.

Mais je m'aperçois, lecteurs et lectrices, que je tourne au sérieux et que je suis en train de jaser comme un papa, tout au moins, comme un professeur d'Université. Et je ne suis qu'un étudiant, qui, juridiquement parlant—vient de naître à la vie civile. Il y a quelques jours, à peine, j'ai eu briller le premier soleil de ma majorité. Pour parler aussi sagement, vous avouerez que je suis un jeune homme précoce!!! Oui, j'ai d'accomplir mes vingt et un ans. Cet événement méritait bien de ne pas passer inaperçu, pour moi, du moins. Le banquet donné par le club Cartier, mercredi dernier, m'a précisément fourni l'occasion d'inaugurer joyeusement une nouvelle année de mon existence. Je demande pardon à mes indulgents lecteurs d'entrer dans des détails aussi circonstanciés. Que voulez-vous? Parfois,

besoin d'une transition pour arriver à vous parler de ce fameux banquet. Nous y voici.

Un nombre considérable d'étudiants se pressaient dans les vastes salles de St-Lawrence Hall. On y remarquait MM. H. Pelletier, président des étudiants en médecine, H. Desloges, A. Michelon; R. Monty, président des étudiants en droit, Jos Archambault, J. E. Leclair, Ed. Brossard, A. Côté, P. Cousineau, P. De Martigny, A. Désilets, A. Lachapelle, V. Léonard, L. Loranger, Ed. Marchand, J. A. Pilon, A. Richard, Ed. Surveyer, Joseph Beaulieu, etc.

Dire l'entrain qui a régné aux tables, surtout dans l'endroit où s'étaient groupés les étudiants, serait chose impossible. D'ailleurs on nous connaît, et l'on n'ignore pas que le dieu de la joie nous fait que rarement gros yeux ou gros bec. Mets appétissants, vins capiteux, chansons nationales, discours éloquentes, tout y était. Ça été un vrai succès. Comme disait un étudiant des plus studieux, au sortir du festin: "Ce sont de pareilles fêtes qu'il nous faut, à nous autres, pour nous délasser et nous refaire le cœur."

Aussi garderons nous de la soirée du 23, un bon souvenir, auquel s'attache un profond sentiment de gratitude envers les officiers du club Cartier.

Dans un livre paru, il y a un an, M. L. O. David, semble se complaire à tracer une figure, pour laquelle on sent que l'auteur éprouve une admiration sans bornes. Les plus brillantes couleurs de son pinceau, il les emploie à faire ressortir les traits caractéristiques de cette figure, incarnation de l'esprit, du talent, de toutes les vertus civiles et privées. Cette figure, est celle de M. le Juge Jetté, professeur de droit civil et doyen de notre faculté.

L'admiration de M. David n'est pas une admiration isolée, et si M. le Juge Jetté est tenu en haute estime, est entouré de respect et de vénération en quelque part, certes, c'est chez ses disciples.

Pour exprimer d'une façon palpable les sentiments qui les animent, les étudiants de la faculté de droit ont décidé d'installer à une place d'honneur dans la salle de leurs cours, le portrait de leur distingué professeur. Ils sont en ce moment à se cotiser pour mener à bonne fin, le projet en vue, qui ne tardera pas à devenir réalité.

Puisse ce faible témoignage de la reconnaissance de ses élèves être agréable au savant magistrat, et le dédommager quelque peu du dévouement qu'il déploie dans l'œuvre de notre enseignement.

Mot de la fin:

A l'arrivée de quelques retardataires, au cours de jeudi matin, l'honorable juge Jetté nous a fait voir d'une manière saisissante, les inconvénients d'être en retard. "Supposons, dit-il, que vous ayez cette vilaine habitude d'être retardataire: lorsque vous serez avocats, vous arriverez toujours en cour lorsque le juge sera sur le banc; et si vous êtes notaires vous n'arriverez pour faire le testament qu'après la mort du testateur."

Mor.

ECOLE GYMNASTIQUE DE MONTREAL

Une nouvelle école gymnastique vient d'être fondée à Montréal.

Elle a un double but: répandre le goût des exercices physiques au sein de notre jeunesse canadienne, et leur fournir l'occasion de se connaître plus intimement.

L'idée qui a présidé à la fondation de cette école est on ne plus heureuse; nous y applaudissons de tout cœur.

Toute personne, sans distinction de nationalité ou de croyance religieuse, peut devenir membre de l'École Gymnastique.

L'inscription payable au trésorier

est de deux dollars. De plus, le membre admis, doit s'obliger à un versement mensuel de cinquante centimes.

Cette association, quoique nouvelle, compte déjà un grand nombre de membres, et possède un gymnase aussi complet que ceux fondés par nos concitoyens anglais.

Quelques jeunes gens, sans aucun secours se sont mis à l'œuvre, et après quelques mois de travail, ont réussi à former une association qui est en pleine voie de prospérité.

La nouvelle association est intitulée: "L'École Gymnastique de Montréal", et tient ses réunions au No. 1511 de la rue Notre Dame.

Les officiers actuels sont: Président, M. Honoré Mercier; vice-président, M. J. U. Lanoie; secrétaire, M. Henri Melançon; assistant-secrétaire, M. Henri St Pierre; trésorier, M. Louis David; assistant-trésorier, M. Joseph Dupré; directeur-gérant, M. J. A. Bourdon.

Ont été élus membres du comité: MM. J. T. R. Drainin, L. Normandin, Paul E. Mercier, Paul Demartigny, C. A. Denis, L. Chartrand.

Les étudiants sont spécialement invités de s'inscrire à cette école.

Pour nous, qu'il nous soit permis de souhaiter à nos jeunes amis bon courage et bon succès. Nous leur tendons une main d'autant plus sympathique que nous ne sommes pas tout à fait étrangers aux difficultés qui se rencontrent dans les début d'une œuvre utile et durable.

RUBÉ

UN ARRET JUDICIEUX

(Comédie en 1 acte.)

(La scène se passe dans un village canadien au nord de Québec, époque présente.)

(SUITE.)

Scène III.

MAX.

En voilà une fameuse, par exemple! Juge de paix et corrompu tout à la fois! Elle n'est vraiment pas fière la paroisse de Ste. Nitouche, dans le choix de ses magistrats. Le plus comique, c'est que le père Corbinet est tout à fait convaincu dans son rôle. Aussi, moi qui suis de Trois-Rivières, ce pays où il y a tant de progrès dans les idées, je m'en donne à cœur joie des us et coutumes—comme dit notre maire—et des mœurs de par ici. (On frappe à la porte. Bon! encore quelqu'un! Dans cette satanée maison on ne peut pas rester vingt-quatre heures tranquille. (On frappe encore.) On y va! on y va!.....

Scène IV.

MAX, UN FACTEUR.

LE FACTEUR.

Une lettre pour le Dr Splenius. (Il remet à Max et se retire.)

Scène V.

MAX.

La paroisse de Ste. Nitouche se paie du luxe, faut voir ça. Elle s'est engagée un facteur qu'elle paie un mois pour porter les cinq ou six lettres qui lui arrivent chaque jour. Il ne lui manque plus qu'un pompier, un gendarme, un notaire et un banquier. C'est quand on est de Trois-Rivières qu'on trouve drôle les us et coutumes de la paroisse de Ste. Nitouche—comme dirait notre maire!

Mais, voyons un peu cette lettre. Les tampeilles de Montréal! Qu'est-ce que ça peut bien être encore? un compte, peut-être bien. Ce cher docteur Splenius..... (On entend les gretots d'un traineau qui s'en va.) Tenez! le voilà.

Scène VI.

MAX, LE DOCTEUR.

LE DOCTEUR (dans la coulisse.)

Placez le cheval dans l'écurie; prenez garde au pou ain qui est dans la cour. (Entrant.) Ouf! quel sale temps! Je puis t'assurer, mon vieux Max, qu'il fait meilleur rester chez soi, au coin du feu, que courir dans cette avouglante poudrière. (Max lui aide à ôter son paletot.) N'est-il rien venu à mon adresse?

MAX.

Ah! oui, Docteur; d'abord le bonhomme Corbinet qui est venu pour vos chaussures.....

LE DOCTEUR.

Et puis?.....

MAX.

Et puis une lettre de Montréal, si je ne me trompe.....

LE DOCTEUR.

Une lettre de Montréal, dis-tu? Où est-elle? (Max la lui passe.)

MAX.

Voici.

LE DOCTEUR.

(Brisant le cachet et lisant à mi-voix) Cher ami..... Je me fais..... te serrer la main..... arriverai par..... onze heures quarante-cinq..... tout à toi..... venir seul..... t'embrasse..... et Clafford.

Est-il possible? Comment! mon vieux Marcel qui vient? Max! Max!

MAX.

Monsieur?

LE DOCTEUR.

Il va venir!

MAX.

Qui encore, il?

LE DOCTEUR.

Mais, Maxol!

MAX.

Bien oui! quel Marcel.

LE DOCTEUR.

Mais Marcel Criffood, l'avocat de Montréal; ne le connais-tu pas?

MAX (effaré)

Un avocat! Bon! du ciel, vous êtes donc en procès?

LE DOCTEUR.

Mais non, mais non, pauvre vieux fou! C'est un camarade de collège, un ami d'enfance, un frère de cœur, un cœur d'or.....

MAX (à part).

Un griffeur d'argent.....

LE DOCTEUR (continuant).

un esprit d'élite, une âme.... une âme.... Max?

MAX.

Monsieur?

LE DOCTEUR.

Tu vas bouleverser toute la maison, tout le village. Tu vas prendre ce que tu trouveras de meilleur; tu vas en un mot me fabriquer un de ces festins.....

MAX.

Comme on en fabriquait à l'ancien hôtel Farnet, à Trois-Rivières.....

JULIEN.

(A suivre).

—Le Pionnier de Sherbrooke vient d'entrer dans sa trentième année. Nos meilleurs souhaits.

Du journal Le Nord, publié à St Jérôme:

Nous accusons réception du premier numéro du Journal des Etudiants, publié à Montréal.

Nous saluons ce jeune confrère avec autant plus de plaisir que son directeur ne nous est pas étranger. Bon succès.

Pharmacie LAVIOLETTE & NELSON. Spécialité: Produits Français. 10% de réduction pour les Etudiants. 1605 RUE NOTRE-DAME COIN DE LA RUE ST-CABRIEL. Montreal.

Le dernier numéro de l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux contient une énumération amusante d'une multitude d'ouvrages sérieux traduits en vers, dans le seul but de faciliter la tâche des mémoires rétives. Il y a les Aphorismes d'Hippocrate, mis en vers français par le sieur de Launay, chirurgien; Paris, 1642. Il y a les Quatrains anatomiques des os et des muscles du corps humain, par le sieur Claude Binot; Lyon, 1664. Il y a la Géométrie en vers techniques; Paris, 1804.

Le code lui-même a pu être une source d'inspiration pour les versificateurs. Par exemple:

Quiconque ayant vendu sa chose immobilière Serait, sur douze parts que l'on pourrait en faire, Léssé de plus de sept, a droit de demander Que, la vente étant nulle, il la faut rescinder.

Ce quatrain ne représente rien moins que l'article 1674 du Code Civil. La chimie enfin s'est, elle aussi, parfois, ingénieusement alliée à la poésie:

Voulez-vous faire de l'hydrogène ? Prenez un tub' de porcelaine ; Mettez-y du fer et de l'eau ; Placez-le tout sur un fourneau, En vapeur l'eau décomposée Est promptement analysée : L'oxygène s'unit au fer Et l'hydrogène s'en va dans l'air.

On sait très bien que, avec un peu de musique gaie, ce petit poème atonal-bique ne serait pas désagréable à entendre.

On chantait aussi dans une comédie-vaudeville, il y a quelques années, ce couplet consacré à un axiome de géométrie:

Car l'arrê d'hypothénuse Est égal, si je ne m'abuse, A la somme des carrés Des deux autres côtés.

CORRESPONDANCE

D'OUTRE-TOMBE.

L'Événement de la semaine dernière a corrigé, avec beaucoup d'esprit, une erreur historique commise par un confrère. Sous le titre de "correspondance d'outre-tombe," il a publié ce qui suit:

Champs Elysées, 9 octobre 1895.

Monsieur le rédacteur, J'apprends par l'Electeur d'hier soir, qu'il y aura 205 ans, le 16 du courant, que l'amiral Phips s'empara de Québec!!

Contredisez! J'étais moi-même à Québec cette journée-là, le 16 octobre 1690, et je vous dis que ça ne s'est pas passé comme ça!

Mon honorable ami, l'amiral Phips, qui vient de se faire traduire l'Electeur, me prie de vous dire, lui aussi, que ça n'est pas du tout correct. Il en sait quelque chose, morbleu!

Encore une fois, contredisez, avant le 16, de peur qu'on n'illumine.

LOUIS DE BUADE, Comte de Frontenac.

AVIS

Prière de remettre les manuscrits au Directeur ou les adresser à notre boîte de Poste No. 2187.

LE JOURNAL DES ETUDIANTS.

Est en vente dans les dépôts de journaux suivants:

Madame Lapointe, 1576 rue Notre-Dame; L. Lavigne, 60 rue St-Denis; R. Outimet, coin de la rue Craig et St-Denis; O. Fauchille, 1714 rue Ste-Catherine; J. A. W. Dumont, 1826 rue Ste-Catherine.

M. A. LACROIX, étudiant en droit, est autorisé à prendre des abonnements pour notre journal.

PHARMACIE BARBEAU

1934, rue Ste-Catherine

COIN ST-CHARLES-BORROMÉE

Prescriptions remplies avec le plus grand soin, par des commis certifiés seulement.

Assortiment complet de Médecines Françaises, Articles de Toilette: Parfums, Poudres, Etc.

Etudiants, même prix qu'aux médecins

TEL. MARCHANDS 115

TELEPHONE 7283 LAPRÈS & LAVERGNE PHOTOGRAPHES

360 - RUE SAINT-DENIS - 360 Coin de la rue Ontario

Prix spécial pour les étudiants sur présentation d'une carte d'identification de leur président.

R. Préfontaine, C.R., M.P. Chs. Archer, L.L.B. E. N. St-Jean, B.C. L. Alph. Decary, L.L.B.

PREFONTAINE, ST-JEAN, ARCHER & DECARY AVOCATS

Chambre 302, 303, 304, 305 Bâtisse de l'Assurance Royale, 1709 rue Notre-Dame, Montréal.

P. H. Roy, L.L.B. C. S. Roy, B.C.L.

ROY & ROY - AVOCATS -

No. 1 rue St-Laurent, Montréal. Boîte 973. Bell Tel. 7. Heures de Consultations: De 3 à 5 Hrs P.M.

R. DESRIVIÈRES AVOCAT

BATISSE DE LA BANQUE DU PEUPLE 97, RUE SAINT-JACQUES Chambre No 19. Téléphone 1658.

LS. CHALIFOUX, L.L.B.

Avocat et Procureur

BUREAU: 16, RUE SAINT-JACQUES Téléphone 2228. MONTREAL.

W. A. BAKER AVOCAT

No 3, COTE PLACE D'ARMES MONTREAL

Téléphone 1878. Résidence: STE ROSE.

J. E. E. LEONARD, L.L.B. AVOCAT

97 - RUE SAINT-JACQUES - 97 CHAMBRE 76 Edifice de la Banque du Peuple, Montréal.

PHILÉAS MAINVILLE NOTAIRE

No 1586 1/2, RUE NOTRE-DAME BUREAU DU SOIR: No 1051, AVENUE DE L'HOTEL DE VILLE.

HENRI LEMIRE, NOTAIRE

No 1586 1/2, RUE NOTRE-DAME Téléphone Bell 2790.

GENEREUX, GALARNEAU & CIE, CHAPEAUX, FOURRURES ET MERCERIES.

227 Rue St-Laurent, Montréal BELL TEL 6121.

T. THEO. VALIQUETTE

TABACS FRANÇAIS et CIGARETTES FRANÇAISES UNE SPECIALITE. CIGARES DE CHOIX IMPORTES et DOMESTIQUES.

1735, Rue Ste-Catherine Est MONTREAL.

Le Palais des Fumeurs

ASSORTIMENT COMPLET

CIGARES, CIGARETTES, PIPES, TABAC

EN GROS ET EN DETAIL

Une spécialité de Cannes

GEO. STREMSKY, PROPRIETAIRE

1709, rue Ste-Catherine

F. X. LANGELIER, M.D.

EDMOND GIROUX, Jr.

CIE DE PHARMACIE NATIONALE

IMPORTATEURS ET FABRICANTS DE

PRODUITS MEDICINAUX, CHIRURGICAUX

ET ANTISEPTIQUES.

EDIFICE DU MONUMENT NATIONAL MONTREAL.

PRESCRIPTIONS REMPLIES AVEC SOIN.

PHARMACIE DECARY

Coin des rues St-Denis et Ste-Catherine, MONTREAL. SERVICE DE NUIT ET DU DIMANCHE.

LIQUIDE ORGANIQUE DU Dr. BROWN - SÉQUARD

SERUM ROUX

Nous recevons toutes les semaines du SÉRUM ROUX de l'Institut Pasteur de Paris.

PRODUITS FRANÇAIS LABORATOIRE D'ANALYSES.

Téléphone Bell No. 6833.

Téléphone des Marchands No. 171.

J. EMILE VANIER

Ancien élève de l'École Polytechnique INGÉNIEUR CIVIL ET ARPENTEUR 107 RUE SAINT-JACQUES En face du Carré de la Place d'Armes.

Demande de BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce, etc., préparées pour le Canada et l'étranger.

EN VENTE PARTOUT

COGNAC

P. RICHARD

Garanti pur à l'Analyse

V. O. - V. S. O. - V. S. O. P.

SEULS AGENTS AU CANADA:

LAPORTE, MARTIN & CIE. MONTREAL.

(MAISON ETABLIE EN 1866)

L.J.A. SURVEYER 6, RUE SAINT-LAURENT

Marchand Quineailier

Ferronnerie de Batisse

... ET ...

Ustensiles de Cuisine

Rasoirs "L. J. A. SURVEYER" GARANTIS

Ressorts de portes pneumatiques

PATINS de toute sorte, etc.

J. A. A. AYOTTE HOTEL DES ETUDIANTS

1711, RUE STE-CATHERINE Vins et Liqueurs de premier choix. Cigares des meilleures marques.

HOTEL RIENDEAU

En face de l'Hotel de Ville et du Palais de Justice

Quelques pas des Batons et des Caros de Chemins de fer

58 et 60, PLACE JACQUES CARTIER MONTREAL

E. LECLAIRE

Ex-épiciers de la rue Cadieux, maintenant Entrepreneur de



POMPES FUNEBRES

444, RUE RACHEL MONTREAL.

Cerueils en bois et en métal de toute description.

Corbillards pour funérailles ainsi que tous les accessoires nécessaires. Habillements pour hommes, femmes et enfants et embaumement à prix modérés.

ROBERGE & CIE.

693, RUE ST-LAURENT

CHAUSSURES



FRANCAISES ANGLAISES ...et... AMERICAINES

Spécialité pour tout ouvrage à la main fait sur commande.

Réparage de tout genre fait avec le plus grand soin et à des PRIX REDUITS.

QUINZE POUR CENT de réduction pour les Etudiants.

Restaurant Commercial

1612 rue Notre-Dame

Hébergement pour ses diners à 25 c. Six salons privés, à la disposition du public, pour Dinners, Soupers, Etc., Etc. Cuisine et Service de 1er ordre. Une visite sollicitée.

THEO. LANCTOT, PROP.